

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 23 septembre 2024

Faits saillants

- **La Conseillère fédérale aux finances réaffirme le besoin de respecter le frein à l'endettement**
- **La BNS baisse à nouveau son taux directeur, de 25 pb, à 1,0%**
- **Le Liechtenstein proche de devenir le 19¹^{ème} membre du FMI**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 26/09	Var. vs 19/09
EUR/CHF	0,9466	+ 0,2 %
USD/CHF	0,8498	+ 0,5 %
SMI	12 210	+ 1,26 %
Taux 10a	0,423 %	- 2 pb

Macroéconomie

Finances publiques : Deux semaines après la publication du rapport du groupe d'experts mandaté par le Conseil fédéral afin de rétablir l'équilibre des finances publiques sur le moyen-terme dans un contexte de besoins de financement accrus attendus ces prochaines années, la Conseillère fédérale aux Finances, accompagnée de ses collègues de l'énergie et de l'intérieur, a présenté le 20 septembre les grandes lignes du programme d'allègement budgétaire à venir. S'appuyant sur le rapport du groupe d'experts, sans en reprendre toutefois l'intégralité des 60 mesures proposées, le programme vise à dégager des économies de dépenses comprises entre 3,6 Mds et 4,7 Mds CHF par an, entre 2027 et 2030 (soit 0,5 à 0,6 % du PIB), ce qui permettrait d'assurer un respect strict du mécanisme constitutionnel du frein à l'endettement au cours des prochaines années.

De façon plus précise, la baisse des dépenses devrait concerner plusieurs segments, dont le programme « Bâtiments » de la politique climatique, le fonds routier, le fonds ferroviaire ou encore le soutien aux régions urbaines. En outre, malgré un taux de fécondité historiquement bas, l'aide à la garde externe des enfants serait supprimée. Ponctuellement, des mesures ciblées en recettes ont été proposées, via le relèvement notamment de l'impôt sur les retraits en capital des 2^{ème} (prévoyance professionnelle) et 3^{ème} piliers (prévoyance individuelle). Le Conseil fédéral a toutefois indiqué vouloir limiter la hausse de la fiscalité au regard des augmentations déjà programmées s'agissant du taux de TVA -actuellement de 8,1 %- pour financer la 13^{ème} rente AVS et du déploiement du régime d'imposition minimale de l'OCDE. Les mesures présentées doivent encore faire l'objet de précisions supplémentaires et le débat sur une révision du reversement des dividendes - éventuelles, selon les années - de la Banque Nationale Suisse pourrait réémerger. Les modalités concrètes des mesures devraient être présentées avant la fin janvier 2025, par le biais du projet mis en consultation.

Politique monétaire : A l'occasion de sa réunion de politique monétaire le 26 septembre, le Président de la Banque Nationale Suisse (BNS), Thomas Jordan, a annoncé une nouvelle baisse de taux directeur, de 25 pb, à 1,0%, correspondant à son plus bas niveau depuis début 2023. Il s'agit de la 3^{ème} baisse de taux sur l'année, pour un total de 75 pb. Les taux directeurs nominaux se situent ainsi désormais à un niveau quasiment similaire à celui de l'inflation (+1,1% en août). Si cette baisse était attendue, certains analystes envisageaient une ampleur plus large (de 50 pb) compte-tenu du repli plus rapide que prévu de l'inflation ces derniers mois, recul favorisé par l'appréciation du CHF. Suivant le SECO la semaine passée, la BNS a aussi revu assez nettement à la baisse sa prévision d'inflation, à +1,2% cette année, +0,6% en 2025 et +0,7% en 2026 (contre respectivement +1,3% en

2024, +1,1 % en 2025 et +1,0 % en 2026 prévus en juin dernier). Le Président de la BNS, qui dirigeait sa dernière réunion de politique monétaire avant la passation de mandat à Martin Schlegel, a précisé que de nouvelles baisses de taux pourraient intervenir ces prochains trimestres. Les analystes d'UBS s'attendent ainsi à une nouvelle baisse des taux de 25 pb en décembre puis en mars, pour atteindre un taux final de 0,5 %. Le franc suisse, qui a repris ces derniers mois sa trajectoire d'appréciation, atteignant son plus haut niveau en neuf ans début août face à l'euro, est resté stable suite à cette annonce, l'assouplissement monétaire étant jugé insuffisant par les marchés pour justifier un repli de la devise.

Liechtenstein : Dans le cadre de son processus final d'adhésion au FMI (demande validée par les membres du Fonds en avril), les électeurs du Liechtenstein étaient appelés le 22 septembre dernier à se prononcer sur l'opportunité de la démarche dans le cadre d'un référendum organisé à la suite d'une initiative populaire. Avec un taux de participation proche de 60 %, les électeurs ont approuvé à 55,8 % le principe d'adhésion au FMI, qui devrait permettre à la Principauté de renforcer sa stabilité financière et bénéficier de suffisamment de liquidités en cas de crise majeure (par exemple dans l'hypothèse d'une catastrophe naturelle). Bien que le pays affiche aujourd'hui une position financière très solide, les autorités ont rappelé que la Banque Nationale Suisse n'interviendrait pas dans ce type de scénario et qu'à cet égard, seul le FMI pourrait assurer le rôle de prêteur en dernier ressort. Le processus d'adhésion au FMI devrait être scellé le 21 octobre prochain, faisant du Liechtenstein, à compter du 1^{er} janvier 2025, le 191^{ème} pays membre du Fonds.

Innovation : L'Indice mondial 2024 de l'innovation publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a confirmé la 1^{ère} place de la Suisse au classement de l'innovation devant la Suède et les États-Unis. Ce classement annuel repose sur des dizaines d'indicateurs relatifs qui privilégient essentiellement l'environnement de la recherche à l'impact concret des innovations et des entreprises sur l'économie. La quantité de brevets de l'industrie pharmaceutique bâloise apparaît ainsi comme un facteur de réussite pour la Suisse, qui se maintient en tête de ce classement depuis plus de dix ans, et ce, malgré la perte cette année de sa 1^{ère} place dans l'environnement politique des affaires, dépassée par Singapour.

Secteur financier

Taux hypothécaires : Les taux hypothécaires ont significativement reculé au 3^{ème} trimestre : au 20 septembre, la moyenne du marché de plus d'une centaine de banques, assurances et caisses de pension pour le taux fixe à deux ans s'est établie à 1,75 % (soit -50 pb sur trois mois), celui à cinq ans à 1,76 % (-52 pb) et celui à dix ans à 1,94 % (-50 pb). Cette tendance s'observe depuis près d'un an même si elle s'est quelque peu ralentie dans la période récente du fait de l'accroissement des marges par les banques ces derniers mois. Au total, cette évolution a permis de relancer la demande du marché immobilier : selon la banque Raiffeisen, le volume des créances a crû de +1,8 % entre janvier et juin.

Secteurs non financiers

Votation 2^{ème} pilier Assurance-vieillesse : La réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) a été très nettement rejetée par votation populaire (67 % de votes contre, aucun canton en faveur). La population a ainsi préféré le statu quo à un projet complexe et aux conséquences individuelles quelque peu opaques. Malgré les dispositions en faveur des bas salaires et des travailleurs à temps partiel, la gauche et les syndicats ont relevé la baisse des rentes prévue dans le texte, induite par la réduction du taux de conversion minimal de 6,8 % à 6 %. Le rejet de la réforme LPP témoigne de la méfiance croissante de la population envers les projets de réforme du 2^{ème} pilier de l'assurance-vieillesse puisqu'il s'agissait du 3^{ème} échec de tentative de réforme en dix ans. Si les milieux économiques redoutent des déficits futurs, les syndicats appellent à davantage de solidarité en vue d'améliorer les rentes.

Assurance-maladie : Le Conseil fédéral prévoit une hausse moyenne de +6 % des primes d'assurance maladie en 2025, qui atteindraient en moyenne 378,70 CHF par mois. La prime moyenne des adultes augmentera de +6 %, à 449,20 CHF, celle des jeunes adultes de +5,4 % à 314,10 CHF et celle des enfants de +5,8 %, à 117,90 CHF. Basées sur les estimations de primes fixées et communiquées par les assureurs, ces projections pourraient s'avérer légèrement plus faibles si, face à l'accroissement des primes, les assurés choisissaient des franchises plus élevées ou optaient pour un modèle d'assurance alternatif. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la hausse des coûts de santé (+4,1 % au 1^{er} semestre 2024), elle-même à l'origine de l'inflation des primes, est due à une conjonction de facteurs : (i) le vieillissement démographique, (ii) l'arrivée de nouveaux médicaments et

traitements et (iii) l'augmentation du volume des prestations de santé. Le Conseil fédéral s'efforce de maîtriser cette hausse en promouvant le financement uniforme des soins, qui sera soumis à votation en novembre 2024.

Informatique : Le Conseil national a approuvé cette semaine un budget de 246,9 M CHF pour le développement du *Swiss Government Cloud* (SGC), un service de cloud souverain destiné à aux administrations publiques. Ce projet vise à renforcer la transformation numérique et garantir la souveraineté numérique de la Suisse en offrant des infrastructures sécurisées. Le SGC et les nuages de prestataires externes se complèteront dans une infrastructure hybride. Le SGC, qui remplacera le cloud privé existant de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), sera partiellement opérationnel dès 2026 avant d'être totalement déployé d'ici à 2032. Le projet privilégiera les logiciels open source et les entreprises suisses.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay